

FORMULAIRE d'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 (EIN2)



Pour quoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Évaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.

Pour qui ?

Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.

L'évaluation des incidences

est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet.**

Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.

Vous trouverez toutes les informations nécessaire pour remplir ce formulaire dans la rubrique "Ou trouver l'information sur Natura 2000 " à la fin de ce formulaire

Coordonnées du porteur de projet:

Nom (personne morale ou physique) : CCGST

Adresse : 2 rue Blaise Pascal

Commune et département : COGOLIN 83

Téléphone : 0494554457

Email : gblanc@golfe-sainttropez.fr

Nom du projet:

Aménagements hydrauliques du Bourrian et du Bélieu dans le cadre du PAPI du Golfe de Saint-Tropez (83)

Lieu du projet (commune(s) et lieux-dits) :

GASSIN ET COGOLIN

PRÉAMBULE

Avant de démarrer un projet ou un programme de travaux, d'ouvrages, ou d'aménagements, le maître d'ouvrage (ou le pétitionnaire) doit identifier **si le projet est susceptible d'avoir un effet significatif sur les milieux naturels, les espèces et les habitats d'intérêts communautaires présents dans un ou plusieurs sites Natura 2000 au regard des objectifs de conservation.**

L'encadrement et la mise en oeuvre des évaluations des incidences Natura 2000 sont précisés dans les articles L414-4 et suivants et R414-19 et suivants du code de l'environnement (CE)

La liste nationale (R414-19 du CE) et les listes locales 1 et 2 (arrêtés préfectoraux du 11/03/2014) définissent les plans, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

☐ Mon projet ne relève d'aucune de ces listes, l'évaluation est terminée

☒ Mon projet relève d'une de ces listes*, vous devez continuer l'évaluation :

☒ Liste nationale : item n° 2°

☐ Liste locale 1: item n° 2

☐ Liste locale 2 : item n°

☐ j'ai pris contact avec l'animateur du site Natura 2000

• FR

• FR

• FR

*Nota : Les listes complètes sont consultables sur le site internet de la DREAL http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/textes-de-reference-et-listes-locales_a7711.html (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > L'évaluation d'incidences Natura 2000 > Textes de référence et listes locales)

1 Description du projet, des travaux ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet ou de l'intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, des travaux ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, etc.).

Dans le cadre du Contrat de rivières Giscle et Fleuves côtiers du Golfe de Saint-Tropez, le fonctionnement des bassins versants de la Giscle, du Bourrian et du Béliu a été étudié par Ingerop en 2018-2019 à travers une étude hydraulique globale qui a abouti à des propositions d'aménagements sur le bassin versant du Bourrian. Ces aménagements s'inscrivent dans le cadre de l'action 6.11 du PAPI, intitulée « favoriser l'évacuation des crues du Bourrian et du Béliu au droit des zones à enjeux ».

Les travaux retenus visent à limiter le risque inondation au droit des principaux enjeux à l'aval du bassin versant. Il s'agit tout particulièrement de deux ensembles immobiliers, les Marines de Gassin et de Cogolin, et de la RD98a, axe de communication majeur vers Saint-Tropez. Ce quartier, ainsi que la route, sont actuellement inondables à partir d'une crue de période de retour 5 ans.

Les objectifs visés par le programme d'aménagements sont les suivants :

- Mettre hors d'eau la RD98A pour la Q5 et réduire les hauteurs d'eau pour les crues plus fortes.
- Réduire les hauteurs d'eau en aval de la RD98A (Marines de Gassin) et diminuer les durées de submersion.
- Réduire les débordements à l'entrée du double dalot (exutoire du Bourrian) pour toutes les crues, et réduire significativement l'emprise inondable pour Q5 et Q10.

Le projet consiste en la réalisation d'un peigne à embâcles au sud de la RD98a, la mise en place de 2 ouvrages hydrauliques traversant la RD98a et l'allée des Haliotis (cadres bétons) et la réalisation d'un modelé de terrain végétalisé par décaissement de 32 cm à 1,60 m pour chenaliser les eaux de débordement du

b. Motivation du projet

☐ économique ☐ social ☒ sécurité publique ☐ environnemental

☐ autres (préciser)

c. Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie

*Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également un **plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).*

Le projet est situé :

Nom de la commune : GASSIN ET COGOLIN

N° Département : 83

adresse : voir localisation en annexe 1

Lieu-dit :

parcelles cadastrales :

☐ En site(s) Natura 2000. Cocher le(s) site(s) concerné(s) :

- ☐ FR9301615 : Basses gorges du Verdon ZSC
- ☐ FR9301610 : Cap Sicié - Six-Fours ZSC
- ☐ FR9312014 : Colle du Rouet (La) ZPS
- ☐ FR9301624 : Corniche varoise - Taillat - Lardier - Camara ZSC
- ☐ FR9301589 : Durance (La) ZSC
- ☐ FR9312003 : Durance (La) ZPS
- ☐ FR9301627 : Embouchure de l'Argens ZSC
- ☐ FR9301628 : Estérel ZSC
- ☐ FR9312016 : Falaises du Mont Caume ZPS
- ☐ FR9301625 : Forêt de Palayson - Bois du Rouet ZSC
- ☐ FR9301574 : Gorges de la Siagne ZSC
- ☐ FR9301616 : Grand canyon du Verdon - Plateau de la Palud (ZSC)
- ☐ FR9310020 : Iles d'Hyères (ZPS)
- ☐ FR9302001 : Lagune du Brusca (La) ZSC
- ☐ FR9301621 : Marais de Gavoty - Lac de bonne Cougne - Lac Redon ZSC
- ☐ FR9301606 : Massif de la Sainte-Baume ZSC
- ☐ FR9301617 : Montagne de Malay ZSC
- ☐ FR9301605 : Montagne Sainte-Victoire ZSC
- ☐ FR9310067 : Montagne Sainte-Victoire ZPS
- ☐ FR9301608 : Mont Caume, Mont Faron, forêt des Morières ZSC
- ☐ FR9301620 : Plaine de Vergelin-Fontigon - Gorges de Chateaudouble - Bois des Clappes ZSC
- ☐ FR9310110 : Plaine des Maures (La) ZPS
- ☐ FR9301622 : Plaine et massif des Maures ZSC
- ☐ FR9301609 : Pointe Fauconnière (La) ZSC
- ☐ FR9301613 : Rade d'Hyères ZSC
- ☐ FR9312026 : Sainte-Baume occidentale ZPS
- ☐ FR9312008 : Salins d'Hyères et des Pesquiers (ZPS)
- ☐ FR9301618 : Sources et tufs du Haut Var ZSC
- ☐ FR9301626 : Val d'argens (Le) ZSC
- ☐ FR9312022 : Verdon (Le) ZPS
- ☐ FR9301997 : Embiez - Cap Sicié ZSC

☒ Hors site(s) Natura 2000

indiquer à quelle distance du site (en mètres ou kilomètres)

à 15	(m ou km) du site n° FR93-	10110 ZPS « Plaine des Maures »
à 8	(m ou km) du site n° FR93-	01624 ZSC « Corniche Varoise »
à 8	(m ou km) du site n° FR93-	01622 ZSC « La plaine et le massif des Maures »
à	(m ou km) du site n° FR93-	

d. Étendue/emprise du projet, des travaux ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation/du projet (si connue) :

(m²)

ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 100 m²

☐ 1 000 à 10 000 m² (1 ha)

☐ 100 à 1 000 m²

☒ > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : (m)

- Emprises en phase chantier : (m²)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, les travaux ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Se référer à l'annexe 2

e. Durée prévisible et période envisagée des travaux ou de l'intervention :

- Projet, travaux, intervention :

☒ diurne

☐ nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

ou durée approximative (cocher la case correspondante) :

☐ < 1 mois

☐ 1 an à 5 ans

☒ 1 mois à 1 an

☐ > 5 ans

- Période précise si connue : (de tel mois à tel mois)

ou période approximative (cocher la(les) case(s) correspondante(s)) :

☐ Printemps

☐ Automne

☐ Été

☐ Hiver

- Fréquence :

☐ chaque année

☐ chaque mois

☐ autre (préciser) :

f. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet, les travaux généreront des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...).
Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

Se référer à l'annexe 3

g. Budget

*Préciser le coût prévisionnel global du projet en **euros (€)** et **toute taxe comprise (TTC)**.*

Coût global du projet en chiffres : (TTC)

ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

☐ < à 5 000 € TTC

☐ de 20 000 € à 100 000 € TTC

☐ de 5 000 à 20 000 € TTC

☐ > à 100 000 € TTC

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

Nature du chantier ou du projet

☐ Travaux en falaise

☒ Nécessité élagage, coupe d'arbres

☒ Pistes de chantier, circulation, aires de stationnement de véhicules

☒ Stockage engins et matériaux

☒ Base de vie et locaux de chantier (groupe électrogène, produits, ...)

☒ Travaux de terrassement, remblais, déblais

Impact sur la ressources

☐ Rejets dans le milieu aquatique

☐ Prélèvement d'eau

☐ Prélèvement de matériaux (bois, granulat, blocs de pierre, ...)

- ☒ Prélèvement de terres (substrat, décapage de sol, stockage de terres végétales, ...)
- ☐ Prélèvement d'autres ressources naturelles (à préciser)

Impact sur les espaces et les espèces

- ☐ Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- ☐ Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- ☐ Piétinements

Nuisances et pollutions potentielles ou avérées

- ☒ Poussières
- ☒ Bruits
- ☒ Vibrations
- ☐ Travaux nocturnes
- ☒ Travaux diurnes
- ☐ Nécessité éclairage chantier
- ☒ Déchets (aires de collecte, de stockage, de traitement sur site avant collecte, ...)
- ☒ Actions de dépollution (extraction macro-déchets, ...)
- ☐ Autres pollutions ou nuisances possibles (avant, pendant et après travaux)

Autres incidences possibles

...

Au regard de ces questions, expliquer **la zone d'influence** que vous avez déterminée :

Les travaux retenus visent à limiter le risque inondation au droit des principaux enjeux à l'aval du bassin versant. Les différents aménagements sont localisés en milieu urbain, déjà fortement anthropique. La zone d'influence du projet est donc fortement restreinte et correspond aux emprises au sol des aménagements projetés.

Cette zone d'influence se superpose-t-elle en tout ou partie ou est limitrophe avec un périmètre d'un site NATURA 2000.

- ☒ Non => Vous pouvez passer à la partie « Conclusions générales »
☐ Oui => Il est nécessaire de compléter les parties suivantes

3 État des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet, les travaux ou l'intervention sur cette zone.

PROTECTIONS RÉGLEMENTAIRE / FONCIÈRE / CONTRACTUELLE et INVENTAIRES PATRIMONIAUX :

Le projet est situé en :

☐ Parc National :

☐ Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) :

☐ Site Inscrit/Classé:

☐ Réserve de Biosphère :

☐ Parc Naturel Régional (PNR) :

☐ Réserve Naturelle Nationale (RNN) :

☐ Réserve Naturelle Régionale (RNR):

☐ Aires Marines Protégées (AMP) :

☐ Sanctuaire Pelagos (ASPIM) :

☐ Espace Naturel Sensible (ENS) :

☐ Espace Boisé Classé (EBC) :

☐ Site Naturel Protégé du Conservatoire du Littoral (CDL) :

☐ Site international zones humides RAMSAR :

☐ Projet d'Intérêt Général (PIG) de protection :

☐ Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

☐ Terrestre de type I ☐ Terrestre de type II ☐ Marine de type I ☐ Marine de type II

☐ Plan national d'action (PNA) en faveur des espèces menacées

☐ Aigle de Bonelli ☐ Tortue d'Hermann ☐ Lézard Ocellé ☐ Gypaète barbu ☐ Petite Masette

☐ réserve biologique ou naturelle (nationale/géologique) :

☐ zone humide (inventaire départemental) :

☐ zone de compensation :

☐ site conservatoire des espaces naturels :

b) USAGES :

* SRCE : schéma régional de cohérence écologique

** SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- ☐ Aucun
- ☐ Pâturage / fauche
- ☐ Chasse
- ☐ Pêche
- ☐ Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- ☐ Agriculture

- ☐ Sylviculture
- ☐ Activités militaires
- ☐ Perturbations diverses (inondations, incendies, décharges, déblais/remblais, cabanisation, etc...)
- ☐ Plongée (sous-marine, apnée, randonnée subaquatique, sentier sous-marin)
- ☐ Construite/urbanisé, non naturelle :
- ☐ Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

MILIEUX NATURELS ET ESPÈCES :

Renseigner les tableaux en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Vous pouvez interroger, à ce sujet, l'animateur du site Natura 2000 dont vous trouverez les coordonnées indiquées dans la rubrique "Où trouver l'information sur Natura 2000 " à la fin de ce formulaire.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro et l'angle des prises de vue sur la carte de localisation.

- Photo 1 :
- Photo 2 :
- Photo 3 :
- Photo 4 :
- Photo 5 :
- Photo 6 :

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

Cocher si présent ☐ oui

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires (nom, surface, etc...)
Milieux forestiers	forêt de résineux	☐	
	forêt de feuillus	☐	
	forêt mixte/mosaïque	☐	
	plantation/régénération/ornement	☐	
	autre	☐	

Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse/prairie sèche	☐	
	pelouse semi-boisée	☐	
	lande	☐	
	garrigue / maquis	☐	
	autre	☐	
Milieux rocheux	falaise	☐	
	éboulis	☐	
	affleurement rocheux	☐	
	blocs	☐	
	autres	☐	
Zones humides	lagune méditerranéenne	☐	
	cours d'eau (source, rivière, fleuve)	☐	
	lac/étang/marais	☐	
	mare/dépression	☐	
	fossé/roubine/lône/canal	☐	
	prairie humide	☐	
	autre	☐	
Milieux littoraux	dunes fixées ou mobiles	☐	
	plages et bancs de sables	☐	
	plages et bancs de galets	☐	
	laisses de mer (dépôts naturels)	☐	
	autre	☐	
Milieux marins	sables fins/grossiers	☐	
	replats	☐	
	boueux/sableux/sédiments	☐	
	réécifs/falaises/îlots maritimes	☐	
	herbiers (posidonies)	☐	
	autre	☐	
Autre(s) milieu(x)		☐	

TABLEAU ESPÈCES FAUNE-FLORE :

Cocher si présent ☐ oui

Remplissez en fonction de vos connaissances (cf. Document d'Objectifs Natura 2000) :

Liste non-exhaustive

GROUPE D'ESPECE	NOM DE L'ESPECE	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone par l'espèce...)	Préciser si proche du projet et à combien
Reptiles et Amphibiens	Tortue aquatique (Cistude d'Europe)	☐		
	Tortue terrestre (Hermann)	☐		
	Tortue marine (Caouanne)	☐		
	Rainette méridionale,	☐		
	Crapaud calamite	☐		
	Couleuvre de Montpellier/ à échelons	☐		
	Lézard ocellé / vert/ des murailles	☐		
	Autre	☐		
Chauve-souris et Mammifères Terrestres	Grand / Petit rhinolophe	☐		
	Murin à oreilles échancrées	☐		
	Minioptère de Schreibers	☐		
	Petit murin	☐		
	Murin de Capaccini	☐		
	Campagnol amphibie	☐		
	Autre	☐		
Insectes (ex : papillon, libellules)	Odonates (Cordulie à corps fin)	☐		
	Damier de la Succise	☐		
	Grand capricorne	☐		

	Cicindèles	☐		
	Taupin violacé	☐		
	Autre	☐		
Oiseaux	Aigrette garzette, Grande aigrette	☐		
	Bouscarle de Cetti/ Cisticole des joncs	☐		
	Blongios nain	☐		
	Héron cendré/pourpré	☐		
	Martin pêcheur d'Europe	☐		
	Loriot d'Europe/Rollier/ Guêpier	☐		
	Autre	☐		
Poissons	Alose feinte du Rhône	☐		
	Barbeau méridional	☐		
	Lamproie marine/fluviatile	☐		
	Dorade royale, loup, sole, rouget	☐		
	Anguille/civelle	☐		
	Autre	☐		
Plantes	Canne de Fréjus (Canne de Pline)	☐		
	Tamaris africain	☐		
	Plantes dunaires (euphorbe, panicaut...	☐		
	Autre	☐		

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat(s) naturel(s) tableau milieux naturels surface de(s)
l'habitat(s) concerné(s) éventuel(s) :

Destruction ou perturbation d'espèce(s) tableau espèces faune/flore) nom(s) de l'espèce(s) et
nombre d'individus potentiels :

Perturbations des espèces dans leur(s) fonction(s) vitale(s) (reproduction, repos,
alimentation):

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000*
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital*

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

☒ **NON** : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

Se référer à l'annexe 4

☐ **OUI** : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) : Cogolin

Nom du maître d'ouvrage :

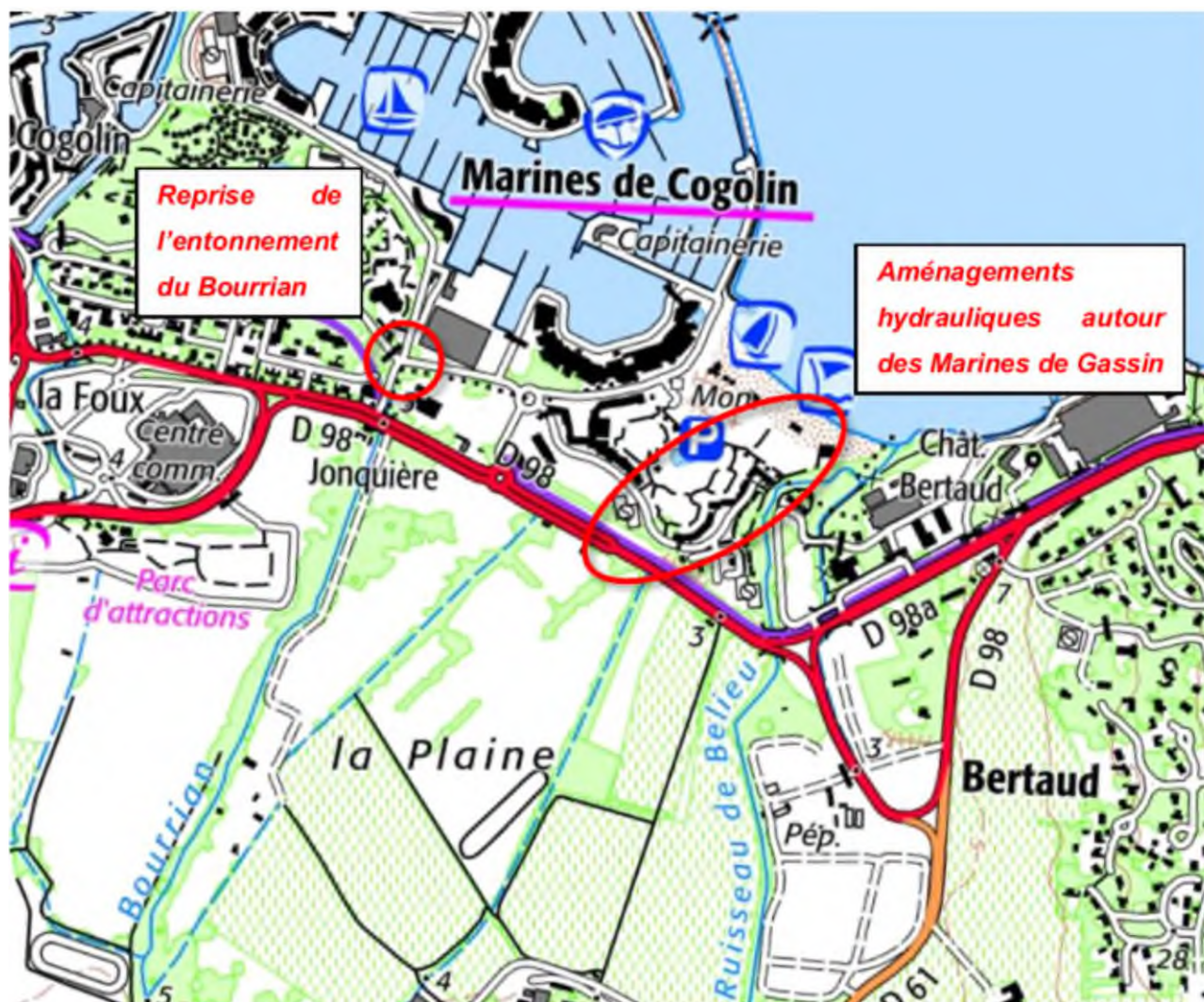
CCGST

et Signature

Le (date) :

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

ANNEXE 1 : LOCALISATION DU PROJET



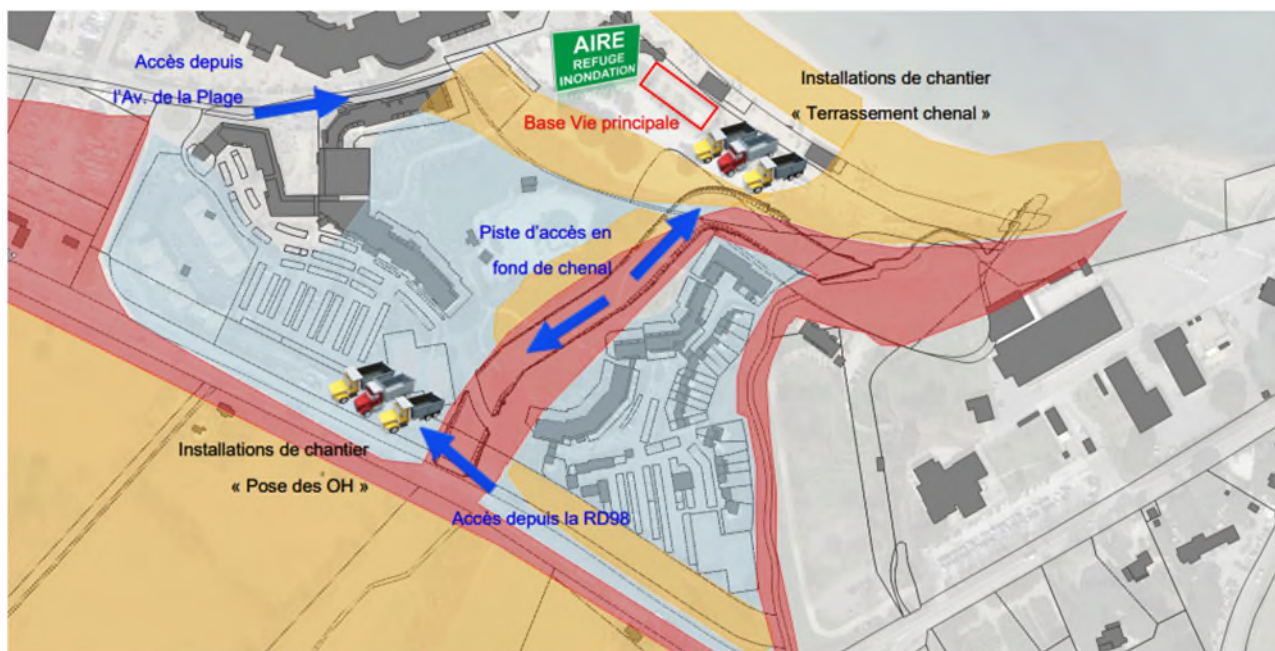


ANNEXE 2 : Préciser si le projet, les travaux ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Les installations de chantier seront implantées hors zone rouge du PPRI. Des zones de repli seront identifiées pour mettre hors d'eau les hommes et le matériel à la moindre alerte météo.

Deux ateliers seront créés pour les aménagements des Marines de Gassin : un premier atelier « Pose des OH » avec des installations de chantier situées dans le terre-plein entre la RD98 et les Marines (au droit des tennis) ; un second atelier « Terrassement ouvrage hydraulique » dont les installations seront implantées sur le parking de la plage, qui accueillera également la base vie et la zone de repli en cas d'inondation. Une base vie secondaire et les installations de chantier nécessaires aux travaux de reprise de l'entonnement du Bourrian seront implantées sur le parking entre la rue Alphonse Daudet et la rue des Pins parasols.

Ces principes sont illustrés ci-dessous, l'entreprise devra soumettre lors de la phase préparatoire un plan d'installation de chantier précisant les flux de véhicules (livraisons, circulation, zones de retournement...) et cantonnements (vestiaires, sanitaires, bureau...) en y intégrant les contraintes liées au risque inondation, aux flux d'usagers et de riverains et aux termes des autorisations de voirie.



ANNEXE 3 : Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet, les travaux généreront des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

En phase de fonctionnement, le tableau suivant présente l'entretien courant et les interventions nécessaires au maintien du bon état des aménagements.

Entretien courant	Fonction	Interventions nécessaires
Accès à l'ouvrage		
Accès à l'ouvrage	L'accès à toutes les parties d'ouvrages doit être facile et entretenu pour pouvoir procéder aux visites de contrôles et de surveillance, ainsi qu'à l'entretien.	Maintenir une aire de stationnement en bon état. Supprimer la végétation gênant la visibilité ou l'accès à l'ouvrage. Maintenir le talus en bon état. Maintenir un accès praticable en bon état.
Nettoyage général		
Enlèvement d'embâcles	Ruine possible de l'ouvrage en cas de crue.	Enlever et récupérer les embâcles au fur et à mesure de leur blocage au droit de l'ouvrage. Évacuer et récupérer les branches, les branchages ou les arbustes. Enlever et récupérer les troncs d'arbres, les rouleaux de paille. Procéder à une veille attentive en cas de coupe de bois à l'amont.
Végétation		
Dans le cadre	La végétation peut : - prendre naissance dans les endroits encombrés de salissures (terre, sable, boue...) ; - créer des zones privilégiées de rétention d'humidité ; - obstruer des évacuations d'eaux ; - porter atteinte à l'étanchéité ; - exercer une action chimique d'affaiblissement des liants et parfois des pierres ; - fixer des dépôts qui perturbent l'écoulement de l'eau.	Arracher la végétation.
Les abords	La végétation peut : - créer des rideaux d'arbres, conservant en permanence l'ouvrage dans l'ombre et entretenant ainsi l'humidité ; - réduire les caractéristiques hydrauliques en site aquatique ; - créer des obstacles favorisant le stockage des boues ; - compliquer l'accès à l'ouvrage et rendre difficile sa surveillance continue ; - de longues racines peuvent déstabiliser un ouvrage malgré son éloignement.	Fauchage mécanique régulier lié à l'entretien routier. Dégagements des gabarits hydrauliques. Dégagement d'une zone d'approche autour de l'ouvrage.

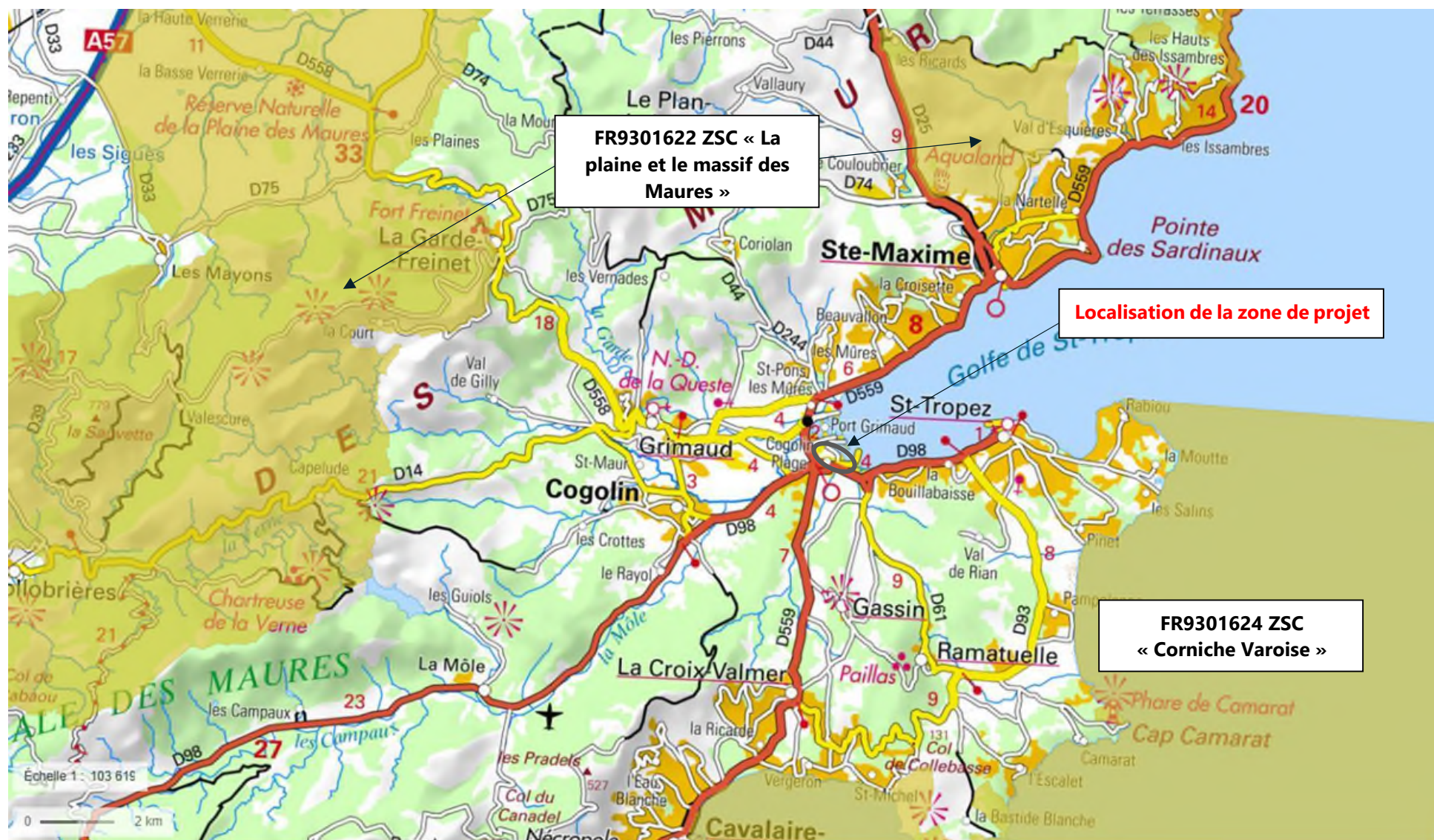


Entretien spécialisé	Fonction	Interventions nécessaires
Curage - nettoyage		
Curage - nettoyage	Une modification du régime hydraulique au droit de l'ouvrage d'art peut favoriser la formation d'atterrissements (par exemple : élargissement du lit). La formation d'embâcles, la pousse de végétaux en période d'étiage (buissons, arbres) contribuent à l'apparition de dépôts de boues, vases, sables et graviers. Des constructions, remblais ou clôtures dans le lit à l'aval peuvent réduire le débit hydraulique et contribuer à l'envasement du lit. La réduction du débit hydraulique a pour conséquence : * un mauvais écoulement amont et une accentuation du risque d'inondation en cas de crue, * un risque de mise en charge de l'ouvrage. La réduction du débit sous une partie des arches entraîne un débit plus important sous les autres et favorise ainsi le déchaussement des piles et fondations.	Reconstitution du débouché hydraulique : * Destruction de la végétation arbustive dans le lit du cours d'eau. * Curage du lit du cours d'eau.

ANNEXE 4 : Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :

La zone de projet n'interfère avec aucun site Natura 2000. Cependant, les sites Natura 2000 les plus proches sont localisés en pages suivantes :

Directive Habitats



Comme les cartes en pages précédentes l'indiquent, **la zone de projet n'interfère avec aucun site Natura 2000.**

Le tableau suivant présente la distance des sites Natura 2000 alentour vis-à-vis de la zone de projet :

Sites Natura 2000	Distance vis-à-vis de la zone de projet
FR9310110 ZPS « Plaine des Maures »	15 km au Nord-Ouest de la zone de projet
FR9301624 ZSC « Corniche Varoise »	8 km au Sud-Est de la zone de projet
FR9301622 ZSC « La plaine et le massif des Maures »	10 km à l'Ouest de la zone de projet 8 km à l'Ouest de la zone de projet

Les habitats biologiques concernés ne pourront pas pâtir des travaux entrepris dans la mesure où ils sont géographiquement déconnectés : il n'existe aucun lien fonctionnel entre la zone de projet et les sites NATURA 2000 désignés.

Il en va de même pour la faune ayant conduit au classement des sites Natura 2000. En effet, même si les espèces faunistiques sont mobiles et certaines espèces ont des domaines vitaux étendus (avifaune), de nombreuses coupures naturelles & anthropiques des continuités écologiques terrestres sont identifiables entre la zone de travaux et les sites Natura 2000.

Analyse des interactions avec les sites Natura 2000	
Critères	Commentaires
Distance	La zone d'étude et le périmètre des sites Natura 2000 ne se recoupent pas. Les sites Natura 2000 sont localisés à plus de 8 km de la zone de projet. Les travaux envisagés ne sont pas susceptibles de les impacter.
Hydrographie / milieu marin	Les sites Natura 2000 ne sont pas connectés d'un point de vue hydrographique et hydraulique avec la zone de projet. Le site Natura 2000 en mer « Corniche varoise » est localisé à plus de 8 km du rejet du Béliou. Le projet n'entraînera donc pas de modification sur le plan hydrographique et marin susceptible d'affecter les sites Natura 2000. En effet le potentiel départ de MES lors de la première mise en eau de l'aménagement hydraulique n'impactera en aucun cas le site Natura 2000 en mer « Corniche varoise » située à plus de 8 km. Cependant, les mesures concernant les travaux devront être, dans tous les cas, respectées pour éviter une pollution des eaux, en particulier par les MES.
Fonctionnement des écosystèmes	La zone de projet est localisée en zone urbaine et ne présente pas les caractéristiques qui ont permis la désignation des sites Natura 2000 localisés à plus de 8 km. Les dérangements dus aux phases travaux (remise en suspension des sédiments, bruit, poussière) sont très locaux et ne sont pas susceptibles de modifier le fonctionnement des écosystèmes sur les 2 sites Natura 2000 alentours. Le projet n'entraînera pas de modification dans le fonctionnement des écosystèmes susceptible d'affecter de manière notable les sites Natura 2000.



Analyse des interactions avec les sites Natura 2000	
Critères	Commentaires
Nature et importance du projet	Le projet se situe en zone urbaine. Il s'agit d'un chantier temporaire dont l'importance (au niveau emprise, travaux et engins) est relativement modérée (environ 250 ml). La nature et l'importance du projet ne sont pas susceptibles d'affecter les sites Natura 2000 de façon notable.
Caractéristiques du site Natura 2000 et objectifs de conservation	Le projet n'entre pas en contradiction avec les objectifs stratégiques des sites Natura 2000.

Compte tenu de l'éloignement avec les 3 sites Natura 2000 susmentionnés (de l'ordre de 8 à 10 km), l'opération d'aménagements hydrauliques du Bourrian et du Bélieu dans le cadre du PAPI du Golfe de Saint-Tropez (83), **n'engendrera pas de perturbation des sites NATURA 2000 lors des phases de réalisation des travaux et d'exploitation des aménagements.**